

Question orale de Caroline Cassart, Députée, à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, concernant les **améliorations apportées à la banque de données d'état des sols**

Madame la Ministre,

Je vous interrogeais en septembre 2020 sur la Banque de données de l'état des sols, un outil très important en matière d'environnement mais qui, dans l'état, comportait quelques soucis contraignants notamment pour les communes et certains propriétaires privés : il s'agit notamment de l'absence d'actualisation de données, basée sur le recensement des permis d'environnement demandés et obtenus ; l'utilisation de la couleur « pêche » pour bon nombre d'entre eux, une catégorie fourre-tout souvent mal interprétée ou encore la coloration de toute une parcelle si la division a été faite après celle-ci et sans vérification préalable de l'état du sol en question. En outre, cet outil, s'il est accessible à tous, n'est que peu compréhensible et mal présenté.

Madame la Ministre, à l'époque, vous m'aviez informé que votre administration planchait sur des solutions techniques à mettre en œuvre pour résoudre ces différents problèmes, notamment réfléchir à des adaptations pour améliorer la présentation de la BDES, ceci sans revoir le cadre juridique afin que ces problèmes soient réglés le plus rapidement possible. Vous me parliez d'évolutions envisageables à très court terme, c'est-à-dire avant la fin de l'année 2020, et à plus long terme, comme la révision de certains aspects du décret si cela s'avérait nécessaire.

Madame la ministre, avez-vous des retours de votre administration en la matière ? Des améliorations ont-elles été ou vont-elles être apportées prochainement à cet outil essentiel en matière d'environnement pour les villes et les communes ?

Je vous remercie.

## **La réponse de la Ministre :**

Madame la Députée, lors de la dernière réunion du comité de gestion de la banque de données de l'état des sols en octobre 2020, plusieurs pistes avaient été identifiées pour améliorer la présentation des informations disponibles. Certaines de ces pistes étaient réalisables à court terme sans modification préalable du décret Sol du 1er mars 2018.

Les actions qui ne nécessitent pas l'intervention d'un prestataire informatique et externe ont été ou sont en passe d'être mises en œuvre. Plusieurs améliorations concernent notamment des précisions apportées aux limites des parcelles cadastrales impactées par des activités qui présentent un risque pour le sol.

Par exemple, dans le cadre d'une demande de rectification du contenu de la BDES, il est possible dorénavant de redéfinir le périmètre d'un permis d'environnement s'il est démontré que la parcelle concernée par la demande de rectification n'appartient pas à l'établissement concerné par le permis.

De plus, des développements techniques sont en cours, pour mettre en évidence directement sur la carte seulement les parcelles concernées par un permis d'environnement qui comportent un risque pour les sols, ainsi que les parcelles qui ont fait l'objet d'une gestion de la pollution des sols via la délivrance d'un certificat de contrôle du sol ou d'une attestation de réhabilitation.

L'aide et l'information aux utilisateurs de l'application ont également été améliorées. Les autres améliorations qui nécessitent des développements informatiques plus importants à effectuer par le prestataire de service sont en train d'être précisées, afin de budgéter et de phaser au mieux les actions à entreprendre.

Ce point fera l'objet de la prochaine réunion du comité de gestion de la BDES, programmée le 25 mars prochain. En effet, il est primordial de s'assurer que l'implémentation de nouvelles modifications dans la BDES ne risque pas de compromettre ou de mettre en péril son fonctionnement usuel, ce qui pourrait compromettre les transactions immobilières ou la délivrance de certains permis.

C'est, comme vous le voyez, un sujet assez technique, mais qui a des implications très concrètes pour bon nombre d'entreprises ou d'autres usagers wallons que je suis de près.